

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Conseil d'état a validé la hausse des frais universitaires pour les étudiant·es étranger·es (2770€ en licence et 3770€ en master contre respectivement 170€ et 243€ pour les étudiant·es venant de l'Union Européennes).



Il y a fort à parier que l'université de Lille, qui était l'une des 7 universités en France sur 73 à avoir appliqué la hausse des frais d'inscription en 2019 (suspendus depuis novembre de la même année suite aux mobilisations des organisations syndicales étudiantes), remette le couvert de l'imposition de cette inégalité de traitement lors de la rentrée prochaine.

Or, cette contre-réforme de l'enseignement supérieur s'inscrit dans l'air du temps d'un gouvernement qui, sur la base de différences ethniques, géographique, etc. non seulement méprise mais aussi cherche à diviser les étudiant·es, lycéen·es et apprenti·es que nous sommes et d'empêcher de nous organiser.

Ainsi, l'annonce du 1<sup>er</sup> ministre Castex datant du 15 juillet dernier et relative à la mise en place dans les restaurants universitaires de repas à 1 euro pour les étudiant·es boursier·es est pour éviter les révoltes de la faim puisque :



- Les prix des loyers et du coût de la vie (alimentation, hygiène et santé, vêtue, loisirs) augmentent ;
- Les stages nécessaires à la validation de nos diplômes ne sont pas rémunérés voire, tout au plus, « gratifiés » ;
- Nombre d'entre nous sommes dans l'obligation de travailler à Mc Donald's, Carrefour, Auchan, etc. pour SURVIVRE en plus de travailler à la réussite de nos études
- La sélection entre le lycée et l'université et entre les Licences et les Masters ne fait que s'accroître.

Ainsi, face à la dégradation grandissante de nos conditions d'études et des services publics de l'enseignement, il nous faut nous défendre.

**GREVE ET MANIFESTATION**  
**Judi 17 septembre 2020**  
**10 h Auchan Sin-Le-Noble**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Conseil d'état a validé la hausse des frais universitaires pour les étudiant·es étranger·es (2770€ en licence et 3770€ en master contre respectivement 170€ et 243€ pour les étudiant·es venant de l'Union Européennes).



Il y a fort à parier que l'université de Lille, qui était l'une des 7 universités en France sur 73 à avoir appliqué la hausse des frais d'inscription en 2019 (suspendus depuis novembre de la même année suite aux mobilisations des organisations syndicales étudiantes), remette le couvert de l'imposition de cette inégalité de traitement lors de la rentrée prochaine.

Or, cette contre-réforme de l'enseignement supérieur s'inscrit dans l'air du temps d'un gouvernement qui, sur la base de différences ethniques, géographique, etc. non seulement méprise mais aussi cherche à diviser les étudiant·es, lycéen·es et apprenti·es que nous sommes et d'empêcher de nous organiser.

Ainsi, l'annonce du 1<sup>er</sup> ministre Castex datant du 15 juillet dernier et relative à la mise en place dans les restaurants universitaires de repas à 1 euro pour les étudiant·es boursier·es est pour éviter les révoltes de la faim puisque :



- Les prix des loyers et du coût de la vie (alimentation, hygiène et santé, vêtue, loisirs) augmentent ;
- Les stages nécessaires à la validation de nos diplômes ne sont pas rémunérés voire, tout au plus, « gratifiés » ;
- Nombre d'entre nous sommes dans l'obligation de travailler à Mc Donald's, Carrefour, Auchan, etc. pour SURVIVRE en plus de travailler à la réussite de nos études
- La sélection entre le lycée et l'université et entre les Licences et les Masters ne fait que s'accroître.

Ainsi, face à la dégradation grandissante de nos conditions d'études et des services publics de l'enseignement, il nous faut nous défendre.

**GREVE ET MANIFESTATION**  
**Judi 17 septembre 2020**  
**10 h Auchan Sin-Le-Noble**

Or, l'histoire de la défense des intérêts des étudiant·es, lycéen·nes, apprenti·es et, plus largement, des travailleurs et travailleuses s'est toujours faite par l'organisation collective sous forme syndicale :

- les grandes grèves de 1936 et 1968 et leurs émanations, sous la bannière CGT, grâce auxquelles nos aîné·es ont obtenus 5 semaines de congés payés, le SMIC, la représentation syndicale dans les entreprises, la sécurité sociale, la réduction du temps de travail, etc.
- la grève des stages à Québec des Comités Unitaires sur le Travail Étudiants (CUTE) permettant la mise en exergue de situation de travail délétères, particulièrement pour les femmes, dans la relation avec leur hiérarchie ainsi que la mise en place de rémunération pour les stages.

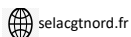
**C'est pourquoi, le Syndicat Étudiant, Lycéen et Apprenti - CGT du Nord et ses adhérent·es revendique :**

- L'amélioration des conditions d'études et de la qualité de formation
- Rémunération des stages (même ceux inférieurs à une durée de 2 mois) plutôt que la gratification ou la non-rémunération
- Élargissement de l'assiette et augmentation du montant des bourses
- Gratuité de l'enseignement et donc annulation de la hausse des frais d'inscription réservée, pour le moment, uniquement aux étudiant·s extra-européen·nes.

Étudiant·es extra-européen·nes et européen·nes, nos problématiques liées à nos conditions d'études sont communes : unissons-nous afin de préserver nos droits et d'en conquérir de nouveaux : rejoignez le SELA-CGT Nord !



Contacte-nous



[selacgt nord.fr](http://selacgt nord.fr)



[selacgt nord@gmail.com](mailto:selacgt nord@gmail.com)



[@SELA\\_CGT\\_NORD](https://twitter.com/SELA_CGT_NORD)



[SELA-CGT Douai](https://www.facebook.com/SELA-CGT-Douai)

Or, l'histoire de la défense des intérêts des étudiant·es, lycéen·nes, apprenti·es et, plus largement, des travailleurs et travailleuses s'est toujours faite par l'organisation collective sous forme syndicale :

- les grandes grèves de 1936 et 1968 et leurs émanations, sous la bannière CGT, grâce auxquelles nos aîné·es ont obtenus 5 semaines de congés payés, le SMIC, la représentation syndicale dans les entreprises, la sécurité sociale, la réduction du temps de travail, etc.
- la grève des stages à Québec des Comités Unitaires sur le Travail Étudiants (CUTE) permettant la mise en exergue de situation de travail délétères, particulièrement pour les femmes, dans la relation avec leur hiérarchie ainsi que la mise en place de rémunération pour les stages.

**C'est pourquoi, le Syndicat Étudiant, Lycéen et Apprenti - CGT du Nord et ses adhérent·es revendique :**

- L'amélioration des conditions d'études et de la qualité de formation
- Rémunération des stages (même ceux inférieurs à une durée de 2 mois) plutôt que la gratification ou la non-rémunération
- Élargissement de l'assiette et augmentation du montant des bourses
- Gratuité de l'enseignement et donc annulation de la hausse des frais d'inscription réservée, pour le moment, uniquement aux étudiant·s extra-européen·nes.

Étudiant·es extra-européen·nes et européen·nes, nos problématiques liées à nos conditions d'études sont communes : unissons-nous afin de préserver nos droits et d'en conquérir de nouveaux : rejoignez le SELA-CGT Nord !



Contacte-nous



[selacgt nord.fr](http://selacgt nord.fr)



[selacgt nord@gmail.com](mailto:selacgt nord@gmail.com)



[@SELA\\_CGT\\_NORD](https://twitter.com/SELA_CGT_NORD)



[SELA-CGT Douai](https://www.facebook.com/SELA-CGT-Douai)